



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## équilibre financier

Question écrite n° 35906

### Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Lille qui aurait un retard atteignant 240 000 dossiers. Cette situation contraste avec les déclarations optimistes (20 mai 1999 - La Voix du Nord) du directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) notamment à l'égard de la carte Sesam Vitale. Aussi lui demande-t-il, dans une ville qu'elle connaît bien, la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle afin de mettre bon ordre à une telle situation qui atteint la population de la région de Lille.

### Texte de la réponse

La mise en place de la couverture maladie universelle (CMU) a représenté pour les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) une charge de travail importante et nouvelle. Pour y faire face 1 500 emplois pérennes et 667 contrats, à durée déterminée ont été pourvus à la fin 1999 et au cours de l'année 2000. En juin 2001, 306 agents à contrat à durée déterminée ont été embauchés pour l'examen des dossiers des bénéficiaires de la CMU dont les droits arrivent à échéance dans le courant de l'année 2001. A la suite notamment d'importantes modifications intervenues dans les outils informatiques de traitement des prestations et d'incidents dans certains centres informatiques, il a été constaté, au cours du premier semestre 2001, un allongement significatif des délais de traitement des dossiers dans les CPAM. Afin de réduire le solde des dossiers en stock, la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a décidé de l'embauche de 333 agents à contrat à durée déterminée. Ces postes ont été répartis, par la CNAMTS, entre les différentes caisses primaires d'assurance maladie selon les besoins de chacune. De plus, la CNAMTS a le souci de favoriser l'utilisation par les CPAM de la scannérisation des feuilles de soins afin d'alléger la tâche des liquidateurs. Du fait de ces mesures, le stock de dossiers en instance est passé de 14 631 000 fin avril 2001 à 8 041 372 au 25 octobre 2001. En ce qui concerne la caisse primaire d'assurance maladie de Lille, le stock de dossiers en instance est passé de 254 048 fin avril 2001 à 63 510 au 25 octobre 2001.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35906

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 1999, page 5849

**Réponse publiée le :** 25 mars 2002, page 1678